



ESPACES SOCIAUX DE RESTAURATION

Paris le 17 Avril 2009

En l'absence d'infrastructures collectives, ceux de nos collègues qui exercent en horaires atypiques le savent bien, les **Espaces Sociaux de Restauration** (salles de repos-cuisines) sont souvent le seul moyen qu'ils aient d'accéder à une restauration satisfaisante sur leur lieu de travail.

Il est inacceptable que certains d'entre eux puissent encore faire les frais d'une application imparfaite des différentes circulaires administratives destinées à l'équipement de ces ESR.

ALLIANCE Police Nationale est intervenu auprès de la SDAS et obtient une clarification des procédures de financement des ESR pour que les dysfonctionnements constatés cessent enfin !



06 rue Bachaumont 75002 Paris
Section Nationale : « Action Sociale et développement militant »
Email : social-developpement@alliancepn.fr
Site internet : www.alliancepn.fr
Tel : 01 44 76 09 38 - Fax : 01 44 82 02 97

Paris, le 18 mars 2009

Monsieur Pierre DERROUCH
Sous-Directeur de l'Action Sociale
Direction de l'Administration
7 rue Nélaton
75015 Paris

Monsieur le Sous-Directeur,

Les espaces sociaux de restauration représentent pour certains de nos collègues, notamment ceux travaillant en horaires atypiques, le seul moyen d'accéder à une restauration en l'absence d'infrastructures collectives.

Depuis leurs mises en place, les modalités de financement et la prise en charge du renouvellement des équipements auraient été subordonnées à plusieurs instructions contradictoires émanant à la fois de la SDAS DRH, et de la SDAS PN.

Ceci a engendré un certain nombre de dysfonctionnements dans les départements, préjudiciables au personnel.

Il semblerait, à ce jour que seule la circulaire du 02/11/05 soit en vigueur mais méconnue ou mal appliquée par les Préfets.

Je vous sollicite donc afin que vous interveniez auprès de chacun d'eux pour que ces procédures soient totalement maîtrisées en particulier par les Chefs des Services départementaux de l'Action Sociale.

Je vous remercie par avance, de la bienveillante attention que vous porterez à ma requête et vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-Directeur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Philippe SEBAG,
Secrétaire National
Action Sociale et Développement Militant



MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Paris, le - 6 AVR. 2009

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA POLICE NATIONALE
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
DE LA POLICE NATIONALE
SOUS-DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE 00000154
DAPN/SDAS/PN
AFFAIRE SUIVIE PAR : JEAN-BAPTISTE MOULTON
TEL : 01.40.57.56.14
MEL : jean-baptiste.mouton@interieur.gouv.fr

Monsieur le Secrétaire National,

Par courrier du 18 mars 2009, vous m'avez demandé des précisions concernant la prise en charge et le financement du renouvellement des équipements des espaces sociaux de restauration.

La circulaire du 2 novembre 2005 rappelle les règles applicables en matière de création et de fonctionnement des espaces sociaux de restauration et réaffirme, dans ce domaine, la compétence de la Sous-direction de l'action sociale de la Direction des ressources humaines, chargée des questions de restauration administrative.

A titre exceptionnel, pour les locaux de police, un programme triennal (2005-2006-2007) de création, de réhabilitation et d'équipement d'un certain nombre d'espaces sociaux de restauration a été conduit par la Sous-direction de l'action sociale de la Police nationale.

Ce programme a permis 43 créations et 136 réhabilitations d'espaces sociaux de restauration, les travaux ayant été réalisés par la Direction de l'évaluation, de la performance et des affaires financières et immobilières. De même, pour les sites n'ayant pas fait l'objet de travaux, trois marchés nationaux passés par la Sous-direction de l'action sociale de la Police nationale ont permis de les doter de 474 réfrigérateurs et de 613 fours à micro-ondes.

Depuis 2008, la Sous-direction de l'action sociale de la Direction des ressources humaines redevient donc seule compétente pour ce qui concerne l'entretien et l'équipement des espaces sociaux de restauration. Toutes les demandes doivent lui être transmises par les préfets de département, après consultation de la commission départementale d'action sociale.

Soyez assuré de l'attention que je porte à cette question, et recevez, Monsieur le Secrétaire National, l'expression de ma considération distinguée et de mes sentiments

les plus cordiaux

M. Philippe SEBAG
Secrétaire National de la Section Nationale :
« Action Sociale et Développement Militant »
Alliance Police Nationale
6, rue Bachaumont
75002 PARIS

Philippe Derrouch
Le Sous-Directeur de l'Action Sociale
de la Police Nationale
Philippe DERROUCH

© PETITE ENFANCE COLIBRIER/Rapports M. SEBAG sur les actions des ESR etc.
ADRESSE POSTALE : PLACE BEAUVAU 75800 PARIS CEDEX 08 - STANDARD ☎ 01.49.27.49.27 - 01.40.07.60.80

ALLIANCE POLICE NATIONALE

VOS CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL : NOTRE PRIORITE !